



VOS DOCUMENTS À DÉPOSER EN LIGNE

Dans notre espace sécurisé, déposez en ligne les versions scannées ou photographiées de vos pièces justificatives. Pour l'ouverture d'un compte joint, chaque cotitulaire devra fournir les justificatifs ci-dessous.

UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

Justificatif d'identité à votre nom et en cours de validité au choix :



CNI
Recto/Verso



Passport
Première page avec photo et signature



Titre de séjour
Recto/Verso

UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Si vous êtes propriétaire ou locataire, au choix :

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus. (Valable en tant que justificatif d'identité et justificatif de revenus)
- Dernier avis de taxe foncière (année n-1).

- Facture* de téléphone mobile ou fixe. ***
- Facture* ou échéancier** d'électricité, gaz, eau ou fournisseur d'accès internet.

Si vous êtes hébergé par un tiers, au choix :

- Un justificatif de domicile au nom du logeur.
- L'attestation d'hébergement signée par le logeur.

- Carte d'identité du logeur (recto/verso) ou passeport du logeur (première page avec photo et signature) ou titre de séjour du logeur (recto verso).

* Seuls les documents de moins de 12 mois sont acceptés

**Echéancier de l'année en cours

*** Seuls les opérateurs de téléphone mobile suivants sont acceptés : Bouygues Telecom, B&You, Orange, Sosh, SFR, Red by SFR et Free.

UN JUSTIFICATIF DE REVENUS

Si vous souscrivez à une carte VISA PREMIER, un justificatif de revenu vous sera demandé :

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus. (Valable en tant que justificatif de domicile)
- Dernier bulletin de salaire. (deux premières pages)

VOTRE SIGNATURE

Un exemplaire de votre signature à valider, pourra être extrait de votre justificatif d'identité.

① Autre possibilité : apposez votre signature sur une page blanche et scannez ou photographiez-la afin de la déposer en ligne.

POUR CONFIRMER VOTRE IDENTITÉ

Afin de valider votre demande d'ouverture de compte en ligne, nous devons confirmer votre identité. Deux méthodes, au choix :

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE QUALIFIÉE

Simple, rapide et sécurisée, la signature électronique qualifiée, basée sur la biométrie (hors compte joint), vous permettra d'alléger la liste des pièces justificatives à fournir. Après un parcours de vérification d'identité consistant à, prendre en photo l'original de votre pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) et à effectuer un selfie vidéo, vous réaliserez une signature électronique qualifiée.

① Ce parcours de vérification d'identité est réalisé par notre prestataire Quicksign et son sous-traitant, Namirial, prestataire de service de signature électronique qualifiée. Il est seulement accessible sur mobile, vérifiez que vous utilisez bien l'une des dernières versions de votre navigateur : Chrome, Safari, Firefox ou Samsung Internet). En cas de doute, veuillez mettre à jour votre navigateur sur votre mobile afin de poursuivre avec ce mode de vérification d'identité.

LE VERSEMENT INITIAL

Dès réception de votre RIB BNP Paribas⁽¹⁾, un versement initial (compris entre 150 € et 300 €) devra être réalisé sur votre nouveau compte et ce, à partir d'un compte ouvert à vos nom et prénom dans une banque établie dans l'Espace Economique Européen ou un pays tiers équivalent et membre de la Zone SEPA dont, vous nous avez fourni le RIB en pièce justificative. Ce montant sera crédité sur votre compte BNP Paribas.

① Pour l'ouverture d'un compte joint : un versement initial vous sera demandé à partir d'un compte joint ou des comptes individuels de chaque cotitulaires, dont le RIB a été fourni en pièce justificative.

① Vous êtes étudiant majeur : un versement initial de 20 € minimum vous sera demandé à partir d'un compte ouvert à vos nom et prénom ou à ceux de l'un de vos parents dans une banque de l'Espace Economique Européen dont, vous nous avez fourni le RIB en pièce justificative.

VOTRE RIB

Si vous choisissez la confirmation d'identité avec le versement initial :

Déposez un RIB issu d'un compte à votre nom et prénom, dans une banque établie dans l'Espace Economique Européen ou un pays tiers équivalent et membre de la Zone SEPA.

Pour l'ouverture d'un compte joint, au choix :

- 1 RIB commun, mentionnant le nom et prénom des deux cotitulaires.
- 2 RIB individuels, mentionnant le nom et prénom de chaque cotitulaire.

(1) Sous réserve d'acceptation par BNP Paribas